

informations et des opinions sur les programmes, et coordonner les interventions au titre des programmes et les approches sur le plan des politiques;

- inviter les institutions financières internationales et les banques régionales de développement à accorder plus d'importance aux droits de la personne, à la démocratisation et au bon gouvernement dans leurs politiques et leurs programmes.

#### Partenaires des programmes

L'ACDI oeuvre de concert avec une large gamme de partenaires pour atteindre les objectifs énoncés dans la Politique du gouvernement canadien pour l'ACDI en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement.

Dans les pays en développement, elle travaille en collaboration avec :

- des ministères et organismes gouvernementaux :
  - les ministères chargés de la justice, des prisons, de la police, de la sécurité intérieure, de l'éducation primaire et postsecondaire, ainsi que des affaires étrangères;
  - les organismes centraux chargés de la transparence et de la responsabilité publiques, ainsi que de la réforme du secteur public, par exemple, les vérificateurs généraux, les commissions de la fonction publique et les conseils du trésor;
  - les organismes responsables des élections, comme les commissions électorales;
  - les assemblées parlementaires et les institutions législatives comme le président de la Chambre, les comités législatifs s'occupant de la justice, des comptes publics, et les services de recherche;
  - les institutions nationales chargées de la protection des droits de la personne, dont les ombudsmans, les commissions des droits de la personne et les conseils des plaintes contre la police;
  - le système judiciaire, notamment les tribunaux correctionnels, les cours d'appel, les cours suprêmes;
  - les commissions de réforme du droit;
  - les établissements d'enseignement, dont les universités, les collèges, les instituts de formation en gestion;
- la société civile :
  - les organisations non gouvernementales (ONG) travaillant au niveau de la base, dont l'action est axée sur des questions spécifiques ou oeuvrant dans des secteurs donnés de la société. En voici des exemples : les droits des femmes, la santé, le bien-être social, les questions touchant les enfants, l'éducation, le théâtre populaire, les conseils juridiques, le soutien aux réfugiés, les personnes handicapées, les droits des consommateurs;
  - les ONG nationales qui s'intéressent à ces questions, et les organisations cadres;
  - les Églises et les organisations religieuses;
  - les coopératives et les fédérations de coopératives;
  - les médias;